Service départemental
d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture
043-284300019-20250930-2025_DELBU_031-DE
Reçu le 06/10/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 30 septembre 2025

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : /
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28 août 2025

DELIBERATION N° BU 2025 - 031

Renouvellement du contrat d'alternance de M. Mathis GONDOL

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration.
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
- Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique ;
- Mme Séverine LASHERMES, chef du service finances.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20250930-2025_DELBU_031-DE
Reçu le 06/10/2025

DELIBERATION N° BU 2025-31 : Renouvellement du contrat d'alternance de M. Mathis GONDOL

M. Mathis GONDOL est alternant au sein du SDIS depuis un an au sein du groupement SIC. Il donne entièrement satisfaction, notamment pour ce qui relève de ses compétences.

Il prépare dans les deux années qui viennent un master en informatique, spécialisé dans la cyber sécurité, ce qui présente un intérêt fort pour le SDIS puisqu'il est nécessaire, dans le cadre du déploiement du système NexSys, de refondre et de sécuriser l'architecture réseau avec les CIS.

M. Mathis GONDOL serait chargé principalement de cette mission si le SDIS lui proposait de poursuivre son contrat d'alternance à partir du 1er octobre 2025, pour une durée de deux ans.

Le coût associé serait, pour ce qui relève de son salaire brut chargé, d'environ 14000 €/an et pour ce qui relève des frais de scolarité de 7488 €/an.

A l'unanimité, les membres du bureau valident le renouvellement du contrat d'alternance de M. Mathis GONDOL dans les conditions présentées ci-avant.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT